

SST

CONTENU DE LA FORMATION SST

1. Le Sauvetage secourisme du travail (SST)
2. Rechercher les dangers persistants pour protéger
3. De protéger à prévenir
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De Faire Alerter à Informer
6. Secourir
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques
8. Evaluation des SST

DUREE

La formation de sauveteur secouriste du travail a une durée minimale de 14 heures. Tous les 2 ans le SST doit suivre un recyclage d'une durée de 7 heures, lui permettant de maintenir et d'actualiser ses compétences. À cette occasion, ses compétences sont de nouveau évaluées.

Le coût d'une formation SST assurée par des organismes de formation habilités est laissé à l'appréciation des organismes en question.

SANCTION DE LA FORMATION

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail.

Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Ce certificat SST peut être délivré à des élèves et apprentis de l'enseignement professionnel dans le cadre de la préparation de leur diplôme.

Il donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur.

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs...) formalisées dans le [document de référence du dispositif global de formation sauvetage secourisme du travail](#).